

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 septembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2011-895-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-896-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-897-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 SEPTEMBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 7 septembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-898-DEC COLLOQUE / RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ / SHERBROOKE / 15 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevra un prix de la part du Défi 5/30 le jeudi 15 septembre prochain à Sherbrooke, et ce, dans le cadre du 23^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise M. Jean-Guy Sénécal, président de la Commission des sports, loisirs et culture, à assister au 23^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé afin de recevoir le prix au nom de la Ville de Terrebonne, à Sherbrooke le 15 septembre prochain, et que les frais inhérents à cette participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2011-899-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 29 juin 2011 ;
 - de la Commission des sports, loisirs et culture du 29 juin 2011.
-

CE-2011-900-DEC PRÉSENTATION DU RAPPORT D'IPSE (FIRME INNOVATION POSITIONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE)

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à analyser la faisabilité d'une Maison des aînés, en date du 28 juin 2006, par sa résolution numéro CE-2006-622-DEC;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, en date du 17 mars 2010 (CE-2010-241-DEC), sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, a approuvé le document « Vision Terrebonnienne de la Maison des aînés de Terrebonne » daté du 3 février 2010;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, en date du 14 avril 2010 (CE-2010-364-DEC), a autorisé la Direction du loisir et de la vie communautaire à inviter une firme consultante pour un mandat d'accompagnement afin de diriger le processus de consultation publique dans le cadre de la Maison des aînés;

ATTENDU QUE le Comité exécutif autorise la création d'un comité d'implantation pour la réalisation de la Maison des aînés à Terrebonne;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, en date du 2 juin 2010 (CE-2010-564-DEC), a accepté l'offre de services de la firme Innovation-Positionnement Socioéconomique (IPSE), datée du 14 mai 2010, pour accompagner la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine dans le cadre de la consultation publique pour la Maison des aînés;

ATTENDU QUE deux (2) maisons des aînés furent visitées par les membres de la Commission et du comité d'implantation, soit le Quartier 50+ de Saint-Jérôme et le Centre des aînés de Gatineau;

ATTENDU QUE cinq (5) consultations publiques se sont tenues et près de 200 personnes y ont participé;

ATTENDU QUE 140 personnes aînées se sont présentées le 7 mai 2011 au Forum des aînés et qu'elles se sont dites satisfaites de l'événement;

ATTENDU QUE la firme IPSE a présenté son rapport final devant les membres de la Commission et du comité d'implantation de la maison des aînés, rapport joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la Commission dépose un résumé du rapport final, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2011-06-29/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt du rapport de la firme Innovation-positionnement socioéconomique intitulé « Maison des aînés de Terrebonne » daté de juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport produit par la firme Innovation-positionnement socioéconomique (IPSE) intitulé « Maison des aînés de Terrebonne » daté de juin 2011.

CE-2011-901-REC ABROGATION / RÉOLUTION 632-12-2010 / SOU-2010-142 / RÉHABILITATION DE SITE ET GESTION DES SOLS CONTAMINÉS DU TERRAIN SITUÉ AU 950, MONTÉE MASSON / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 632-12-2010 adoptée le 13 décembre 2010 acceptant la soumission de la compagnie Construction Morival

Itée pour la réhabilitation de site et la gestion des sols contaminés du terrain situé au 950, montée Masson (SOU-2010-142) conditionnellement à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de la subvention demandée dans le cadre du programme ClimatSol ;

ATTENDU l'autorisation du MDDEP reçue le 17 mai 2011 et la confirmation, en date du 9 septembre 2011, d'une subvention de 96 260\$ dans le cadre du programme ClimatSol ;

ATTENDU QUE la compagnie Construction Morival Itée n'est pas en mesure de maintenir les prix inclus dans la soumission SOU-2010-142;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler le contrat octroyé à la compagnie Construction Morival Itée et de retourner en appel d'offres public;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de recommander au Conseil d'annuler le contrat octroyé à la compagnie Construction Morival Itée pour la réhabilitation de site et gestion des sols contaminés du terrain situé au 950, montée Masson, pour un montant de 149 615,80\$ (taxes en sus) et que la résolution du Conseil numéro 632-12-2010 soit abrogée.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à retourner en appel d'offres public pour la réalisation des travaux précédemment identifiés.

**CE-2011-902-DEC MANDAT / PROCUREURS / DOSSIER DE
CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE / 40^e
AVENUE**

ATTENDU QU'une demande de révision de l'évaluation foncière de la Corporation immobilière Tenor inc. a été déposée au Tribunal Administratif du Québec suite au dépôt du dernier rôle triennal d'évaluation pour les années 2011, 2012 et 2013, soit pour un terrain sur la 40^e Avenue (matricule 8962-33-5525);

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de représenter la Ville de Terrebonne lors des auditions devant le Tribunal Administratif du Québec, le cas échéant;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., afin de représenter la Ville de Terrebonne dans le dossier de contestation de l'évaluation des terrains indiqués au rôle d'évaluation foncière du rôle triennal 2011, 2012 et 2013 devant être soumis au Tribunal Administratif du Québec (dossier SAI-M-188496-1109).

**CE-2011-903-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 399 485,37\$ préparée le 8 septembre 2011.

**CE-2011-904-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 45 902,77\$ préparée le 8 septembre 2011.

CE-2011-905-DEC NOMINATION / MÉCANICIEN / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de mécanicien à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Éric Perron au poste de mécanicien à la Direction de l'entretien du territoire, classe 14, à compter du 3 octobre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2011-906-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE FORD TAURUS POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la location d'un véhicule Ford Taurus pour la Direction de la police (SOU-2011-99);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 septembre 2011 à 11 h 03, à savoir :

	Mensualités	prix total
Terrebonne Ford inc.	568,13\$	27 270,24\$
Chartrand Ford (ventes) inc.	590,40\$	28 339,20\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 septembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 6 septembre 2011, pour la location d'un véhicule Ford Taurus pour la Direction de la police, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant mensuel de 498,69\$ (taxes en sus) (568,13\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0251 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente

Que le responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer le contrat de location auprès de la Compagnie de gestion Canadian Road.

CE-2011-907-DEC AMÉNAGEMENT DE TROIS (3) MINI-FOURGONNETTES EN VÉHICULES D'URGENCE

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-211-DEC adoptée le 9 mars 2011 acceptant la soumission de la compagnie Trois Diamants Autos (1987) ltée pour l'achat de trois (3) véhicules « multisegment » à traction intégrale pour la Direction de l'incendie (SOU-2011-008) ;

ATTENDU QUE ces véhicules doivent être modifiés en véhicule d'urgence ;

ATTENDU QUE le coût pour la modification d'un véhicule s'élève à 3 149,77\$ (t.t.c.) pour un montant total de 9 449,31\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la compagnie Bell Mobilité Radio possède le contrat d'exploitation des bandes radios et qu'il est le fournisseur de matériel de télécommunication autorisé par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les radios et bases véhiculaires des anciens véhicules doivent être démontées et réparées au besoin puis réinstallées dans les nouveaux véhicules au montant total de 2 828,32 (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'un nouveau radio doit être acheté considérant la modification d'un chargeur et d'une base véhiculaire permanente au coût de 2 879,57\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise l'aménagement en mode urgence des trois (3) véhicules incendie, le tout pour un montant total de 13 304,53\$ (taxes en sus) (15 157,20\$ t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0239 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-908-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU SECTEUR LACHENAIE, DES MATIÈRES RECYCLABLES DES SECTEURS LACHENAIE ET LA PLAINE ET DES SITES DE DÉPÔTS VOLONTAIRES

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 42-01-2007 adoptée le 22 janvier 2007 acceptant la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. ltée pour la collecte des ordures ménagères du secteur Lachenaie, des matières recyclables des secteurs La Plaine et Lachenaie et des sites de dépôts volontaires, et ce, pour une durée de cinq (5) ans arrive à échéance le 21 janvier 2012 (SOU-2006-91) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne octroie des contrats de collectes, transport et de traitement des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public pour une durée de un (1) an ou cinq (5) ans ;

ATTENDU QU'il est approprié de profiter de la prochaine demande de soumission pour établir une cohérence de service entre les anciens secteurs de la Ville ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 9 septembre 2011, est au montant de 1 528 505,56\$ pour un (1) an et de 8 504 423\$ pour un contrat de cinq (5) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la collecte, le transport des ordures ménagères du secteur Lachenaie, des matières recyclables des secteurs Lachenaie et La Plaine et des sites de dépôts volontaires de Terrebonne, et ce, pour une durée d'un (1) an ou de cinq (5) ans.

CE-2011-909-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne octroie des contrats de contrôle biologique des insectes piqueurs depuis 2004 ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE le service est offert à la population depuis 2004 et que le taux de satisfaction se démontre par le peu de plaintes reçues ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût pour ce contrat, produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 8 septembre 2011, est au montant de 900 000\$ pour un (1) an et de 2 750 000\$ pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la Ville de Terrebonne, et ce pour une durée d'un (1) an ou de trois (3) ans.

CE-2011-910-REC SOUMISSION / DÉNEIGEMENT / HIVERS 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 OU HIVERS 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016 / ZONE 5 / SECTEUR LACHENAIE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement – hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 ou hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 – zone 5 – secteur Lachenaie (SOU-2011-83) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 août 2011 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 septembre 2011, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Transport & Excavation Mascouche inc.	2 187 107,58\$ <i>corrigé</i>	3 552 675,18\$ <i>corrigé</i>
Excavation Sylvain Beaugard & Fils inc.	2 473 096,85\$ <i>corrigé</i>	4 237 195,78\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 septembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat, pour cinq (5) ans, est de 3 928 117,80\$ (t.t.c.) en date du 13 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOCHE INC.**, datée du 6 septembre 2011, pour le déneigement – hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (option 5 ans) – zone 5 – secteur Lachenaie, pour un montant total de 3 100 780,46\$ (taxes en sus) (3 552 675,18\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0252 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-911-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE 5 MM POUR ABRASIF D'HIVER

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de pierre concassée 5mm pour abrasif d'hiver (SOU-2011-84);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 août 2011 à 11 h 04, à savoir :

Généreux Construction inc.	49 130,15\$
Louisbourg Simard-Beaudry S.E.C.	50 383,33\$
Division de Simard Beaudry Construction	
Demix Agrégats	50 554,22\$
Division de Holcim Canada inc.	

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Généreux Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 août 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.**, datée du 30 août 2011, pour la fourniture de pierre concassée 5mm pour abrasif d'hiver, le tout pour un montant de 43 125\$ (taxes en sus) (49 130,15\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0238 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-912-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UNE AUTO-NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR / SAISONS 2011-2012 ET 2012-2013

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la location d'une auto-niveleuse avec opérateur – saisons 2011-2012 et 2012-2013 (SOU-2011-87);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 août 2011 à 11 h 05, à savoir :

	Saison 2011-2012	Saison 2012-2013	Total
Excavation Marcel Clark inc.	33 152,18\$	33 457,73\$	66 609,91\$
Excavation Sylvain Beaugard & Fils inc.	37 025,63\$	38 300,47\$	75 326,10\$ corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 août 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 30 août 2011, pour la location d'une auto-niveleuse avec opérateur – saisons 2011-2012 et 2012-2013, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant de total de 58 200\$ (taxes en sus) (66 609,91\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0236 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-913-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN TRACTEUR-CHARGEUR (3vg³) AVEC OPÉRATEUR DÉNEIGEMENT / SAISONS 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'un tracteur-chargeur (3vg³) avec opérateur déneigement – saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (SOU-2011-88);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 août 2011 à 11 h 07, à savoir :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL
Excavation Marcel Clark inc.	12 696,94\$	12 813,96\$	12 813,96\$	38 324,86\$
Excavation Sylvain Beaugard & Fils inc.	18 228,00\$	18 855,90\$	19 327,30\$	56 411,20\$ corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 août 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 30 août 2011, pour la location d'un tracteur-chargeur (3vg³) avec opérateur déneigement – saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 33 435\$ (taxes en sus) (38 324,86\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0237 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-914-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 7 septembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Puits Eau Mali DVD corporatif et promotionnel	750
Maison des jeunes – Lachenaie Action Jeunesse Renouvellement d'un poste informatique	372
La Hutte – Hébergement d'urgence Achat d'équipement	1 000
Les Magiciens de la Pétanque des Moulins Achat d'huile minérale	278
Triathlon Rive Nord Achat de matériel pour entraînement des athlètes	989
Les Créations Bliz-Arts Avalanche	1 750
Maison des jeunes de Terrebonne Muzik Fest 2011	750

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0253 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-915-DEC COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC / ORIENTATION PRÉLIMINAIRE / DOSSIER 371424

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a adopté la résolution numéro 7731-01-11 le 25 janvier 2011 afin de soumettre une demande à portée collective pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la Loi) ;

ATTENDU QUE cette demande vise à identifier, à l'intérieur de la zone agricole des deux (2) municipalités constituantes de la MRC, des îlots déstructurés, tel

qu'il a été prévu aux dispositions de la Loi, de manière à y permettre l'implantation de résidences à certaines conditions ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait en date du 7 septembre 2011 l'orientation préliminaire et le compte rendu de la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU QUE l'avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est favorable en ce qui a trait au lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles des lots situés à l'intérieur des îlots déstructurés identifiés sur le support cartographique et déposé au greffe de la Commission ;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole demande aux Villes de la MRC Les Moulins, la MRC et l'Union des producteurs agricoles des avis favorables aux conclusions du Compte rendu de la demande et orientation préliminaire daté du 7 septembre 2011 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire pour la rédaction de l'avis de la Ville concernant l'orientation préliminaire du compte rendu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec portant le numéro 371424 et daté du 7 septembre 2011.

CE-2011-916-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire